



# LA MÉTHANISATION VA-T-ELLE SE RETOURNER CONTRE LES ÉLEVEURS ?

Publié le 12.11.2019 dans [Les communiqués de presse](#) - [f Partagez](#) [T Twitter](#)

Face au retard pris par la France dans les énergies renouvelables, la méthanisation a les faveurs des responsables politiques locaux et nationaux. Souvent présentée comme un modèle vertueux, la Coordination Rurale s'interroge pour autant sur le modèle qui est actuellement promu. Il s'éloigne fortement d'un modèle agricole, défendu par la CR, visant à valoriser en premier lieu les effluents d'élevage. À ce jour, la méthanisation se développe non pas en complément de l'élevage, mais bien en concurrence et il est urgent que les décideurs en prennent conscience.

L'encadrement actuel sur les matières incorporées dans les digesteurs, par le décret n°2016-929 du 7 juillet 2016, peut être facilement contourné. De plus, il se limite aux cultures alimentaires ou énergétiques cultivées à titre principal. Ainsi, ne sont pas concernées par ce décret les cultures intermédiaires dont l'exportation appauvrit les sols, mais aussi la paille et la production des prairies permanentes. La méthanisation consomme donc non seulement des surfaces agricoles, mais limite également les disponibilités fourragères et a un effet inflationniste sur le prix de ces dernières, ceci d'autant plus que la méthanisation « française » n'est pas la seule à consommer des résidus de culture comme la paille qui fait cruellement défaut aux éleveurs. Il faut y ajouter les chaufferies collectives et les méthaniseurs de nos voisins européens.

Pour atteindre ses objectifs dans le domaine des énergies renouvelables, le Gouvernement et plus globalement les financeurs publics ne doivent pas promouvoir une méthanisation qui va à l'encontre de l'agriculture et de l'agronomie.

**TAGS :** Élevage, Éleveurs, Méthanisation, Méthaniseur